

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Jeudi 24 mai 2007**  
**20H30**

*Absents excusés : P. ACROUE – A. CAHOUR (Pouvoir à C. BESSAY) - C. DANGREAU – F. GUIGOU – G. NOUGUIER – A. RICHARD – P. THIEBLEMONT – M. VERRIER (Pouvoir à A. BARNOUIN)*

*Secrétaire de séance : M. CERONI*

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2007**
- **Contrat temps libre avec la CAF de Vaucluse :** Vote des diverses subventions conformes au tableau de répartition financière : Association AVEC : 1 628,79 € pour le Point Cyber ; 1 303,03 € pour les Ateliers multimedia – 1 705,02 € pour le séjour Ski – 545,10 € pour l'atelier VTT Free Ride – Association Le Fer à Cheval : 1 688,29 € pour le séjour ski. La somme totale est 6 870,23 €. Vote du Conseil à l'unanimité. Ce vote entraîne une décision modificative au Budget Primitif 2007 avec un virement de crédits de la somme de 6 871 € du compte 022 au compte 6574. Adopté à l'unanimité.
- **Servitude pour un passage piétons :** Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, le Maire à signer une convention pour servitude de passage piétonnière au sein du « Lotissement BERNARD ». Ce passage permettra de relier les Chemin de la Gravière et Chemin de la Vertu.
- **Transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes de Coustellet :** Le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis de principe sur ce transfert. Il rappelle que la station d'épuration de Coustellet accueille une partie des effluents de la Commune de Cabrières d'Avignon, ceux de la ZAC du Tourail située en partie sur la Commune d'Oppède, et devra accueillir ceux de la ZAC du moulin d'Oise, située en partie sur la Commune de Robion. La Loi ne permettant un transfert partiel (périmètre communautaire), les Communes devront se prononcer sur un transfert global. Le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe (12 pour – 1 abstention).
- **Déclassement RD29 et RD 144 :** Le Conseil Général propose la signature d'une convention pour le déclassement de ces voies en agglomération ; divers aménagements seront entrepris (giratoire, aménagement des carrefours et entrées de ville, trottoirs...etc). La somme que percevra la Commune pour ces opérations sera précisée ultérieurement. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, le Maire à signer ladite convention.
- **Adhésion de la Commune de Cabrières d'Avignon :** le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion qui intervient dans le cadre de l'ouverture prochaine de la Crèche de Coustellet (Commune de Cabrières).

*Le Maire lève la séance à 9H45*